



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-SEPT NOVEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 21 NOVEMBRE 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT - SUBVENTION ESPACE MONT BLANC - RESTAURATION BORNES MICHELIN
DEL2025-137

Rapporteur : Michel BELIN

En 1909, le Touring Club de France lance l'idée et le projet de relier Thonon-les-Bains à Nice par la "Route des Alpes". Itinéraire mythique, il devient en 1950 la "Route des Grandes Alpes". À l'origine, la Route des Alpes devait relier Les Contamines-Montjoie à Bourg-Saint-Maurice en passant par le Col du Bonhomme. Ce projet est définitivement abandonné en 1934.

Cependant, la société MICHELIN avait anticipé ce passage au Col du Bonhomme (territoire des Contamines-Montjoie, Haute Savoie) et au Col de la Croix du Bonhomme (territoire de Bourg Saint-Maurice, Savoie) et participé aux placements de deux fameuses "Bornes d'Angle". Ces deux bornes ont donc un intérêt historique incomparable ! En effet, leurs positions en altitude, à plusieurs heures de marche de toute considération de circulation automobile, leur ont permis de traverser plus d'un siècle d'histoire !

Mais actuellement, elles se trouvent dans un état assez dégradé, ceci étant dû en particulier aux intempéries. Les deux communes ont donc fait le projet de restaurer ces 2 deux bornes, dans des travaux coordonnés et synchronisés : mêmes entreprises sélectionnées pour la réalisation des plaques signalétiques en lave émaillée à l'identique, la reprise de maçonnerie et la mise en place de ces plaques, et même calendrier de réalisation.

Les deux communes ont sollicité la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc (CCVCMB) pour soutenir ce projet au titre des actions de l'Espace Mont-Blanc.

La CCVCMB, qui souhaite valoriser une action culturelle située sur l'itinéraire transfrontalier du Tour du Mont-Blanc, et réaliser une action en partenariat avec d'autres communes françaises de l'Espace Mont-Blanc, a accordé une subvention de 4 000 € pour l'ensemble des deux communes, à répartir par moitié sur chacune d'elles.

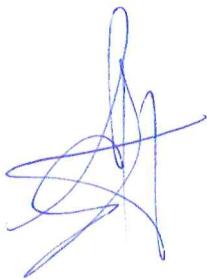
Il convient donc de signer une convention de financement tripartite afin de définir les modalités de versement de cette subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention de financement tripartite entre la Commune des Contamines Montjoie, la Commune de Bourg Saint Maurice et la Communauté de Communes de la vallée de Chamonix Mont Blanc, dans le cadre du soutien de l'Espace Mont-Blanc, ainsi que tous documents se rapportant à la présente délibération.

En Mairie, le 27 novembre 2025
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 27 novembre 2025
Le Maire,
François BARBIER